

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3889

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Arthropologia, Naturama, Passe-Jardins, Les cultivateurs, la Société linnéenne de Lyon et Apicole Vaudaise**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3889**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Arthropologia, Naturama, Passe-Jardins, Les cultivateurs, la Société linnéenne de Lyon et Apicole Vaudoise**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral n° 7065 du 20 décembre 2010 relatif aux compétences de la Communauté urbaine de Lyon précise, dans son article 4, que cette dernière peut soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion des espaces naturels formant la "trame verte" que ce soit des jardins, la biodiversité ou des continuités vertes urbaines. Par délibération n° 2006-3820 du Conseil du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine s'est engagée dans une politique en faveur des jardins collectifs intitulée "Jardinons le Grand Lyon". Elle y définit les conditions d'attribution, par la Communauté urbaine, de subventions de fonctionnement et d'investissement.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté le 16 décembre 2010 par le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) a désigné un ensemble d'espaces agricoles, forestiers et naturels formant l'armature verte méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Il est proposé dans ce cadre :

- d'assurer le maintien des jardins collectifs existants par la création, la diffusion et la mise en réseau d'information, de formations, de pratiques et de techniques et par l'intégration des jardins dans l'aménagement urbain,
- d'encourager au développement des jardins collectifs, tant par la formation et l'accompagnement des opérateurs et des porteurs de projet jusqu'à la constitution du dossier technique,
- de diffuser les pratiques de jardinage écologique et respectueuses de l'environnement,
- de développer du lien social et communiquer sur les jardins, par des animations, des sorties, des manifestations, une outillthèque.

Programme d'actions 2013

Les propositions 2013 visent au soutien d'associations concourant à la politique "Jardinons le Grand Lyon", à la préservation de la biodiversité et à la promotion des espaces "nature en ville" sous forme de subventions de fonctionnement et d'équipement.

1° - Pour les subventions d'équipement 2013

Il est proposé d'accompagner la création d'un jardin sur le territoire communautaire concourant aux objectifs énoncés précédemment, d'aider une association dans un travail visant à favoriser la biodiversité dans les jardins, pour un montant de 30 000 € se répartissant comme suit :

- encourager l'émergence et le développement de jardins collectifs :

. à l'association Arthropologia : une subvention de 28 500 € pour la création d'un jardin démonstratif, creusement d'une mare, aménagement d'un bâtiment pour l'accueil des classes, parking, mise en place d'un conservatoire botanique fruits et légumes anciens et locaux en lien avec le Centre de ressources de botanique appliquée, dont le coût total est estimé à 71 850 € ;

- favoriser la biodiversité dans les jardins et sur le territoire communautaire :

. à l'association apicole vaudaise (ASSAPI), basée à Vaulx en Velin, une subvention de 1 400 € pour la mise en place à La Tour de Salvagny de ruches dans les jardins sur la Commune pour un coût total estimé à 1 786 €.

D'autres projets de jardins sont en cours de finalisation technique et seront présentés lors d'un Conseil de communauté ultérieur (sur Mions et Ecully).

L'individualisation de l'autorisation de programme concernant les projets d'investissement est proposée en Conseil de communauté du 18 avril 2013 par délibération séparée relative aux projets nature.

Bilan du programme d'actions 2012 - Investissement

La Commune de Décines Charpieu a bénéficié d'une aide de 3 000 € pour la réalisation de constructions participatives sur le thème des mini-jardins, jardins de poche, jardins collectifs de proximité.

La Commune de Grigny (Alliade habitat porteur du projet) a bénéficié d'une subvention de 10 900 € qui a permis la création d'un jardin collectif partagé sur le quartier du Vallon.

Une aide de 52 000 € à la Ville de Lyon a permis la création d'un jardin collectif partagé d'une surface d'environ 1 300 mètres carrés situé rue Jeanne Hachette dans le quartier du Dauphiné dans le 3^e arrondissement.

La Commune de Saint Priest a reçu une aide de 28 000 € permettant la création d'un jardin situé square Mansart au plateau de Bel Air.

2° - Pour les subventions de fonctionnement 2013

Il est proposé, pour la mise en œuvre du programme, de s'appuyer sur le réseau des associations qui proposent à la Communauté urbaine de conduire des actions d'accompagnement concourant aux objectifs énoncés précédemment :

- assurer le maintien des jardins collectifs existants par la création, la diffusion et la mise en réseau d'information, de pratiques et de techniques et par l'intégration des jardins dans l'aménagement urbain :

. à l'association Passe-Jardins : une subvention de 2 000 € pour l'actualisation de l'annuaire,

. à l'association Les cultivateurs : une subvention de 12 080 € pour une réflexion préliminaire à la mise en place d'une pépinière des savoir-faire pour les jardins collectifs dans le cadre d'une première phase d'identification des 4 jardins ressources, des jardiniers et d'analyse de leurs techniques en vue de la création d'ateliers-chantiers de diffusion des savoir-faire ;

- encourager au développement des jardins collectifs, tant par la formation et l'accompagnement des opérateurs et des porteurs de projet jusqu'à la constitution du dossier technique :

. à l'association Passe-Jardins : une subvention de 50 200 € pour l'organisation d'une vingtaine de journées et de formations tant pour devenir jardiniers relais que pour créer un jardin partagé, ou échanger à partir des pratiques ainsi que pour la réalisation de 100 demi-journées d'accompagnement de plusieurs communes et associations de jardiniers pour la création de jardins collectifs,

. à l'association Arthropologia : une subvention de 25 000 € pour la gestion d'un jardin démonstratif à l'éco-centre du lyonnais à La Tour de Salvagny et la mise en place des animations,

. à l'association Naturama : une subvention de 1 260 € pour l'organisation de formations pour les jardiniers du jardin du fort de Bron et pour les jardiniers de jardins familiaux ;

- diffuser les pratiques de jardinage écologique et respectueuses de l'environnement :

. à l'association Passe-Jardins : une subvention de 14 000 € pour la diffusion de la charte du jardinier amateur éco-responsable et pour la participation à la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) sur la thématique "contribution des jardins dans la construction de la métropole",

. à l'association Arthropologia : une subvention de 21 675 € pour l'organisation de 4 conférences portant sur les pollinisateurs, d'un séminaire sur l'abeille et les pollinisateurs, pour l'apport de conseils et l'accompagnement de communes, et pour l'élaboration de fiches techniques permettant une meilleure prise en compte de la faune auxiliaire,

. à l'association Naturama : une subvention de 5 880 € pour l'organisation de journées portes-ouvertes sur les jardins sauvages, au jardin découverte de Décines Charpieu, pour l'accompagnement et la concertation sur le jardin d'Albigny sur Saône, de Saint Germain au Mont d'Or, des jardins de Vénissieux et des centres sociaux du Rhône du territoire de la Communauté urbaine ;

- développer du lien social et communiquer sur les jardins, par des animations, des sorties, des manifestations, une outillèthèque :

. à l'association Passe-Jardins : une subvention de 23 800 € pour l'organisation d'événements grands publics, la participation à des manifestations, l'animation du réseau dont la gestion du site internet (fête du printemps, assises régionales des jardins partagés, etc.),

. à l'association de la Société linnéenne de Lyon (SLL) : une subvention de 3 000 € pour la numérisation de la bibliothèque virtuelle de la SLL accessible à tous grâce à son site Web ;

- favoriser et faire connaître la biodiversité dans les jardins et sur le territoire communautaire :

. à l'association Naturama : une subvention de 16 170 € pour la gestion des ruchers installés à Dardilly, Vénissieux et au Lycée agricole de Saint Genis Laval, pour la réalisation d'analyses des miels, cires et pollens en lien avec l'association Air Rhône-Alpes pour l'organisation de visites de ces ruchers et pour la recherche bibliographique pour la valorisation de la biodiversité des friches,

. à l'association Les cultivateurs : une subvention de 19 750 € pour l'organisation, en lien avec l'Agenda 21, d'animations auprès de jardiniers du Val de Saône, d'une exposition et d'un guide pédagogique,

. à l'association la Société linnéenne de Lyon : une subvention de 4 000 € pour l'édition d'un ouvrage consacré aux libellules de l'agglomération lyonnaise.

Le montant total des subventions de fonctionnement est de 198 815 €, répartis comme suit :

- Passe-Jardins :	90 000 €,
- Arthropologia :	46 675 €,
- Naturama :	23 310 €,
- Société linnéenne de Lyon :	7 000 €,
- Les cultivateurs :	31 830 €.

Bilan du programme d'actions 2012 - Fonctionnement

L'association Arthropologia avait bénéficié d'une subvention de 37 255 € en fonctionnement lui permettant de démarrer la création d'un site de démonstration de l'éco-jardinage sur la Commune de La Tour de Salvagny, d'y installer un hôtel à insectes et d'organiser des animations sur la biodiversité dans les jardins (conférences, installation d'une spirale démonstrative : conseils et accompagnement au changement des pratiques, animation sur le calendrier des plantes nectarifères, livrets abeilles et pollinisation, sensibilisation aux reptiles du jardin).

L'association Passe-Jardins avait bénéficié d'une aide de 85 000 € en fonctionnement lui permettant d'accompagner 38 projets de création de jardins collectifs, d'animer le réseau des jardins, de former à des pratiques de jardinage écologiques et respectueuses de l'environnement (événements, fêtes des plantes et de contribuer au réseau des jardins conservatoires, de diffuser la charte des "jardiniers éco-responsables") et les bonnes pratiques et les savoir-faire dans les espaces publics visant à maintenir la nature en ville.

L'association Naturama avait bénéficié d'une aide de 22 890 € en fonctionnement lui permettant de participer aux jardins découverte de Décines Charpieu, de mener des formations à la gestion de l'eau et au compostage pour le jardin familial du Fort de Bron, de jardiniers de l'Association des Jardins familiaux, et des jardins collectifs d'Albigny sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or et du Thème Jardins (Agenda 21) de Vénissieux, et de poursuivre la mise en œuvre des "ruchers observatoires" dans l'opération "abeilles sentinelles de l'environnement" de la Région par la pose de 5 ruches supplémentaires à Vénissieux, de poursuivre des analyses des qualités de miels produits par les installations de Saint Genis Laval (LEGTA) et Dardilly (lycée horticole).

L'association Côté Jardin avait bénéficié d'une aide de 7 590 € lui permettant de mettre en place des lieux favorisant le développement d'insectes pollinisateurs et particulièrement l'installation de l'abeille domestique dans 12 ruches dans des jardins de Tassin la Demi Lune et de former à l'apiculture ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, pour un montant total de 198 815 € au titre de l'année 2013, suivantes :

- Arthropologia :	46 675 €,
- Naturama :	23 310 €,
- Passe-Jardins :	90 000 €,
- Les cultivateurs :	31 830 €,
- Société linnéenne de Lyon (SLL) :	7 000 €,

b) - l'attribution des subventions d'équipement aux associations, pour un montant total de 29 900 € au titre de l'année 2013, suivantes :

- Arthropologia :	28 500 €,
- Association apicole vaudoise (ASSAPI) :	1 400 €,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, les associations Arthropologia, Naturama, Passe Jardins, Les cultivateurs, ASSAPI et la Société linnéenne de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 avril 2013 pour un montant de 371 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O2512.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 20422 - fonction 830, pour un montant de 29 900 € - opération n° 0P27O2512, selon l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- 15 000 € en 2013,
- 14 900 € en 2014.

5° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O2512, pour un montant de 198 815 €, selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2013,
- 98 815 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.